

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 11 février 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 février 2019

2019 DPSP 3 Subvention (850.000 euros) et convention pluriannuelle avec le GIE Groupement Parisien Inter-bailleurs de Surveillance (GPIS) dans le cadre de la surveillance de logements sociaux prioritairement situés en secteur d'intervention de la politique de la ville.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 22 janvier 2019, par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer une convention pluriannuelle de partenariat avec le GIE Groupement Parisien Inter-bailleurs de Surveillance (GPIS) et propose une subvention ;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSSEL au nom de la 3ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 850.000 euros est attribuée au GIE Groupement Parisien Inter-bailleurs de Surveillance.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle de partenariat avec le GIE Groupement Parisien Inter-bailleurs de Surveillance (GPIS), 88 boulevard Berthier 75017 Paris (N° simpa 184122, n° dossier 2019_01796), concernant la surveillance de son patrimoine plus particulièrement situé dans les quartiers Politique de la Ville.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 931, article 657382, rubrique P11 « Police sécurité justice », fonds 11000020 du budget de la ville de Paris de l'exercice 2019 et des exercices ultérieurs, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is fluid and cursive, with the first name "Anne" and the last name "Hidalgo" clearly distinguishable.

Anne HIDALGO